COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loiret votre Département

Orléans, le 22 septembre 2025

Le Loiret réalise des travaux sur la tangentielle (RD2060) entre Donnery et Saint-Jean-de-Braye

À partir du 29 septembre 2025, et jusqu'au 1er octobre 2025, sous réserve de conditions climatiques favorables, le Département du Loiret procèdera à des travaux de purges de la chaussée (remplacement partiel) sur la RD2060 entre Donnery et Saint-Jean-de-Braye.

Un diagnostic technique a mis en évidence des décollements de couches d'enrobés, accélérant le vieillissement prématuré de la structure de chaussée. Ces différents phénomènes se traduisent visuellement par l'apparition de nombreux arrachements.

Les travaux se dérouleront en journée, avec des basculements de chaussée, ce qui permettra de conserver les flux de circulation, d'optimiser la sécurité des intervenants et des usagers de la route et de raccourcir significativement la durée du chantier.

Le chantier se déroulera en 3 phases :

1. lundi 29 septembre, de 09h à 18h : travaux sur la RD2060, sens Montargis/Orléans, entre l'échangeur de Fay aux Loges (RD 921) et l'échangeur de Chécy (RD 8)
2. mardi 30 septembre, de 09h à 18h : travaux sur la RD2060, sens Montargis/Orléans, au niveau de l'échangeur de Chécy (RD 8)
3. mercredi 1er octobre, de 09h à 18h : travaux sur la RD2060, sens Orléans/Montargis, au niveau de l'échangeur de St Jean de Braye (RD 2152)

Durant ces périodes de travaux, les usagers de la route sont invités à faire preuve de prudence au cours des différentes phases de chantier. Pour la sécurité de tous, le Département invite les usagers à respecter les restrictions de circulation et la limitation de vitesse aux abords des travaux.

À propos de la tangentielle

Le Département du Loiret entretient la tangentielle orléanaise depuis l'avenue Charles Beauhaire à Saint Jean-de-la-Ruelle jusqu'à l'échangeur de Chécy, avec des investissements importants entre 1,5M€ à 2M€ par an depuis 2019. Ces investissements auront permis d'entretenir l'axe et de réduire les nuisances sonores avec le changement de l'ensemble des joints de chaussées des ponts et la mise en place de revêtements aux propriétés acoustiques avec un gain de 3 à 6 dB, sur le bruit généré par le trafic. Le Département concrétise ainsi sur le territoire Orléanais, l'une des actions de son Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement.

CONTACT PRESSE
Cassandre Germain
02 38 25 43 93
06 37 99 23 20
cassandre.germain@loiret.fr